

Bonnes pratiques des usagers du lac



Que je sois riverain.e, détenteur.trice d'un droit d'accès au lac ou simplement invité.e, j'applique toujours ces bonnes pratiques :

- Avant de mettre à l'eau mon embarcation qui a été utilisée sur un autre plan d'eau, je la nettoie et je l'inspecte pour enlever tout résidu, pour éviter d'importer des espèces exotiques envahissantes (myriophylle, moule zébrée, renouée du japon, roseau commun, etc.).
- J'évite de circuler à pied ou en embarcation parmi les plantes indigènes et j'évite de les cueillir. Elles sont essentielles à l'équilibre des écosystèmes et limite la prolifération d'espèces non désirables.
- Je préserve la bande riveraine en évitant d'y circuler, pour éviter la propagation d'espèces exotiques envahissantes et l'écoulement de sédiments vers le lac.
- Je ne m'accroche pas aux bouées, utiles pour des repères et la prise d'échantillon et je ne déplace pas les aérateurs.
- Je ne déplace pas les pierres qui sont dans les talus en rive, qui sont essentielles pour limiter l'érosion et l'écoulement des sédiments dans le lac.
- Je ne nourris pas les canards. Leurs fientes sont polluantes et contribuent au vieillissement du lac.
- J'évite de m'approcher trop près des huards ou de leur nid, pour ne pas perturber leur reproduction.
- Je ne jette pas dans le lac des déchets ou des matières récupérables, des feuilles mortes et je ne les laisse pas sur la rive.
- Je n'apporte pas de canettes ou d'autres objets sur mon embarcation qui pourraient tomber à l'eau et polluer notre lac.
- Je ne mets pas à l'eau les appâts de pêche utilisés dans d'autres lacs.
- Je ne jette pas de poissons, de tortues, de plantes ou d'eau d'aquarium dans les cours d'eau ni dans les fossés.
- Je m'assure de respecter la tranquillité des lieux. Je n'utilise pas d'embarcation bruyante ou d'autres sources de bruit (telle que la musique).
- Je privilégie l'utilisation de produits sans phosphate. Je n'utilise aucun engrais, herbicide ou pesticide sur mon terrain : tôt ou tard, ils se retrouveront dans le lac même si je ne suis pas riverain.e.
- Je m'assure du bon fonctionnement de mon installation septique.
- Je n'utilise pas de shampoing, de savon ou de détergent dans le lac.
- Je respecte les règlements de la saison de pêche tels que stipulés dans la réglementation provinciale (avoir un permis, respecter les périodes).
- J'informe mes invité.es de ces pratiques et je sensibilise mes voisins et ma communauté.
- En tant que riverain, je conserve le bouclier végétal naturel des rives du lac et des milieux humides, sur une largeur minimale de 10 mètres ou conformément à la réglementation municipale. Je préserve arbres et arbustes, et j'évite d'y faire des travaux de construction, de déblai ou de remblai.
- Je reboise avec des végétaux indigènes adaptés au milieu riverain.
- Je vérifie régulièrement la présence sur mon terrain de plantes exotiques envahissantes qui pourraient contaminer le lac (phragmite, renouée du Japon, berce du Caucase, etc.) et je prends action pour les contrôler ou les éliminer.

Je contribue à la santé de notre lac en étant membre de l'Association pour la protection de l'environnement du lac O'Malley (L'APELO). Je m'implique et je participe aux activités.